|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | SANTE – D – D2 |
| Numéro de poste Sysper: | 344009 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Bruno Gautrais  4ième trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité SANTE.D2, « Produits médicaux : Qualité, sécurité, innovation », est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des principaux aspects du cadre réglementaire de l'UE pour les médicaments ainsi que de la conduite des processus de la politique européenne en matière de médicaments visant à promouvoir la qualité, l'innovation, l'accessibilité, la disponibilité et le caractère abordable des médicaments dans l'UE, conformément à la stratégie pharmaceutique pour l'Europe (communication de la Commission, novembre 2020). L'unité est également chargée du cadre législatif de l'UE sur les substances d'origine humaine (SOHO) et de la supervision de l'Agence européenne des médicaments. L'unité (environ 25 personnes réparties en 3 équipes différentes) est engagée dans de multiples processus politiques et réglementaires, dans la gestion de la législation et dans la coopération avec et entre les autorités nationales et les parties prenantes.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste stimulant et intéressant pour un(e) chargé(e) de mission dans un environnement dynamique, offrant la possibilité de contribuer à la politique de santé et à la législation dans le domaine des médicaments. Notre unité offre une atmosphère de travail conviviale et motivante et notre équipe d'environ 5 collègues fait partie d'une unité plus large qui traite de divers aspects de la sécurité, de la qualité, de l'accès et de l'innovation des thérapies de santé.

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura des responsabilités variées et importantes et contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques spécifiques de l'UE dans le domaine de la disponibilité (pénuries, sécurité de l'approvisionnement), de l'accessibilité et du caractère abordable des médicaments.

Le (la) chargé(e) de mission aura les tâches suivantes :

\* Fournir une expertise et un soutien aux études, analyses et rapports relatifs à la mise en œuvre et à l'évaluation de la législation de l'UE sur les produits pharmaceutiques, y compris dans le domaine des pénuries et de la sécurité de l'approvisionnement en médicaments.

\* Élaborer, rédiger et gérer la législation et les lignes directrices relatives aux produits pharmaceutiques et veiller à l'efficacité de la mise en œuvre, de l'évaluation, de l'analyse d'impact et de la modification de la législation de l'Union européenne, en particulier dans le domaine des pénuries et de la sécurité de l'approvisionnement en médicaments.

\* Faciliter les échanges avec les États membres et l'EMA et développer les meilleures pratiques, y compris dans les domaines ne relevant pas du mandat légal, et contribuer aux dimensions internationales et à la stratégie en matière de santé.

\* Soutenir le développement et la mise en œuvre d'actions et de projets financés par EU4Health, y compris des initiatives visant à aider les États membres à fournir une réponse harmonisée pour atténuer les pénuries de médicaments et contribuer à une disponibilité appropriée et opportune des médicaments.

\* Contribuer à la planification future et à l'organisation pratique de réunions et de workshops - pour concevoir, surveiller et mettre en œuvre la législation et les processus politiques de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pharmaceutique pour l'Europe et de la communication de la Commission sur la lutte contre les pénuries de médicaments dans l'UE (octobre 2023).

\* Organiser et gérer la coopération avec et entre les États membres, les parties prenantes, les agences de l'UE et les organisations internationales actives dans le domaine des médicaments ;

\* Développer une expertise, collecter des informations, mener des analyses sur les aspects industriels et commerciaux du secteur pharmaceutique, y compris sur le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement en médicaments et les mécanismes de fixation des prix, de remboursement et d'approvisionnement.

\* Préparer et rédiger des notes d'information, des discours ou des notes politiques dans le domaine de la politique pharmaceutique.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) END titulaire d'un diplôme universitaire et/ou d'une formation professionnelle ou d'une expérience professionnelle de niveau équivalent dans les domaines suivants : (micro)biologie, biotechnologie, médecine, pharmacie - ou dans des domaines connexes ; les certificats de programmes de formation continue portant sur des aspects spécifiques du domaine pharmaceutique sont considérés comme précieux, en particulier lorsqu'ils sont organisés au niveau européen ou international.

Expérience de la chaîne d'approvisionnement en médicaments, des activités liées à la prévention et à l'atténuation des pénuries et de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques (nationales) visant à résoudre le problème des pénuries de médicaments et de la sécurité de l'approvisionnement, au sein d'autorités compétentes.

Une expérience des collaborations internationales, en particulier de la gestion et de la coordination de projets de l'UE, ainsi que des processus politiques et réglementaires de l'UE est souhaitable.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

De bonnes capacités de rédaction, de lecture, d'expression orale et de présentation en anglais sont essentielles.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)